



LE MERCREDI 3 MAI 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 3 mai 2017, à 20 h 15, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Richard Durocher
Sylvain Léger
Anik Morin
Sylvain Tremblay

Marc-Olivier Bisson
Charles Côté
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Dany Ouellet

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke (via Skype)
Andreann Thibert

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Participation au Gala reconnaissance du RGABL
- . Félicitations adressées à Andréanne Desforges, élève à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, qui a reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur

Parole au public

Monsieur Guy Lanthier (enseignant suppléant à la CSCV)

- . Questionne le Conseil quant à la faible utilisation du Centre aquatique Lucien-Houle par les élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin.

Parole aux commissaires

Monsieur Daniel Cooke

- . Évoque la dénonciation, par le comité de parents, du boycott des conseils d'établissement par les enseignants.
- . Mentionne que *Forces Avenir* a reconnu Mme Isabelle Girard, enseignante à l'école Providence / J.-M.-Robert dans la catégorie *Personnel engagé*.

Monsieur Raymond Ménard

- . Souligne qu'un groupe de 20 élèves finiront, sous peu, leur DEP à Papineauville afin de devenir préposés aux bénéficiaires.
- . Évoque que les inscriptions sont en croissance au programme de DEP en production horticole.

Madame Cécile Gauthier

- . Félicite le comité organisateur du Gala des commissaires

Monsieur Stéphane Mongeon

- . Mentionne qu'Étienne Drapeau, porte-parole de la formation professionnelle en Outaouais, est venu rencontrer les élèves de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 90 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;



QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2017

RÉSOLUTION 91 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 5 avril 2017 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité relatif aux services éducatifs par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay :

- . État de situation quant à la culture à la CSCV
- . Festival du film de la CSCV
- . Collaboration avec le CISSS de l'Outaouais
- . Révision de la politique relative aux mesures d'urgence

Comité des ressources humaines par monsieur le commissaire Dany Ouellet :

- . Nomme et félicite les récipiendaires du Gala des commissaires

Comité de vérification par monsieur le commissaire Sylvain Léger :

- . Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources financières
- . Politique relative aux critères de répartition des ressources financières
- . Radiation de taxe scolaire
- . Renouvellement d'assurance

Comité relatif aux ressources matérielles par monsieur le commissaire Sylvain Léger :

- . Appel d'offres concernant divers travaux estivaux
- . Protocole d'entente avec la municipalité de Montebello

Comité culturel par madame la commissaire Martine Caron :

- . Compilation des activités culturelles de certaines écoles

Table forêt par madame la commissaire Martine Caron :

- . Dossier de la mine Back-Wallingford

POLITIQUE RELATIVE AUX OBJECTIFS ET AUX PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES – ADOPTION

RÉSOLUTION 92 (2016-2017)

Attendu les termes des articles 275 et 275.1 et de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3);

Attendu les discussions et les recommandations formulées par le comité de répartition des ressources lors des rencontres tenues les 13 et 20 février ainsi que les 8 et 13 mars 2017;

Attendu les discussions et la recommandation formulées par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 22 mars 2017;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité de parents lors de la rencontre du 11 avril 2017;

Attendu les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres;

Attendu les discussions des membres du comité de vérification et des affaires financières lors de la rencontre du 1^{er} mai 2017;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;



Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE le Conseil des commissaires adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « *Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources financières* », le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion - 5232-03-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE AUX CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES – ADOPTION

RÉSOLUTION 93 (2016-2017)

Attendu les termes des articles 275 et 275.1 et de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu les discussions et les recommandations formulées par le comité de répartition des ressources lors des rencontres tenues les 13 et 20 février ainsi que les 8 et 13 mars 2017;

Attendu les discussions et la recommandation formulées par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 22 mars 2017;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité de parents lors de la rencontre du 11 avril 2017;

Attendu les discussions des membres du comité de vérification et des affaires financières lors de la rencontre du 1^{er} mai 2017;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le Conseil des commissaires adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « *Politique relative aux critères de répartition des ressources financières* », le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion - 5232-05-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT DES ÉLÈVES – ADOPTION

RÉSOLUTION 94 (2016-2017)

Attendu les termes des articles 291 à 301 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C.l.-13.3);

Attendu les discussions des membres du Comité consultatif du transport des élèves, lors des rencontres du 8 novembre et du 19 décembre 2016 ainsi que du 13 février et du 4 avril 2017;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité de parents lors des rencontres du 15 décembre 2016 et du 16 avril 2017;

Attendu les recommandations du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 12 avril 2017;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 22 février et du 26 avril 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le Conseil des commissaires adopte les modifications apportées à l'écrit de gestion ayant pour titre : « *Politique relative au transport des élèves* », le tout tel que déposé;



1941

QUE ladite politique soit modifiée en conséquence, le tout effectif au 1^{er} juillet 2017.
(Réf. Recueil de gestion – 5340-01-01).

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

POUR (12) : Éric Antoine, Martine Caron, Daniel Cooke, Charles Côté, Richard Durocher, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Anik Morin, Dany Ouellet, Sylvain Tremblay

CONTRE (3) : Anne-Marie Arcand, Marc-Olivier Bisson, Andreann Thibert

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGIBLES DES PARENTS –
ADOPTION**

RÉSOLUTION 95 (2016-2017)

Attendu les termes des articles 291 à 301 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C.I.-13.3);

Attendu les discussions des membres du Comité consultatif du transport des élèves, lors des rencontres du 8 novembre et du 19 décembre 2016 ainsi que du 13 février et du 4 avril 2017;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité de parents lors des rencontres du 15 décembre 2016 et du 16 avril 2017;

Attendu les recommandations du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 12 avril 2017;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 22 février et du 26 avril 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le Conseil des commissaires adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « *Politique relative aux contributions financières exigibles des parents* », le tout tel que déposé;

QUE ladite politique soit modifiée en conséquence, le tout effectif au 1^{er} juillet 2017.
(Réf. Recueil de gestion – 5211-05-01).

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

POUR (14) : Anne-Marie Arcand, Éric Antoine, Martine Caron, Daniel Cooke, Charles Côté, Richard Durocher, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Anik Morin, Dany Ouellet, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

CONTRE (1) : Marc-Olivier Bisson

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – NOMINATION

RÉSOLUTION 96 (2016-2017)

Attendu qu'afin de respecter les dispositions de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I.-13.3), la nomination d'un substitut au protecteur de l'élève s'avère nécessaire;

Attendu les termes de la résolution 98 (2015-2016) intitulée « Protocole d'entente à intervenir entre cinq commissions scolaires concernant l'embauche commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut – délégation de signature et nomination d'un membre du comité de sélection »;



1942

Attendu les termes de la résolution 51 (2016-2017) intitulée : « Entente à intervenir entre cinq commissions scolaires concernant l'embauche commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut – délégation de signature »;

Attendu les termes de la résolution 99 (2016-2017) intitulée : « Protecteur de l'élève – nomination »;

Attendu qu'un comité de sélection, formé de représentants de chacune des commissions scolaires, a recommandé la candidature de Mme Chantal Leblanc-Bélanger;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa rencontre du 20 mars 2017, de retenir la candidature proposée par le comité de sélection conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3);

Attendu qu'en vertu dudit article de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté lors de sa rencontre du 11 avril 2017 et qu'il a recommandé la candidature de Mme Leblanc-Bélanger;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE madame Chantal Leblanc-Bélanger soit nommée à titre de substitut du protecteur de l'élève, à compter du 4 mai 2017;

QUE le secrétaire général soit mandaté afin de négocier le contrat à intervenir avec Mme Leblanc-Bélanger aux conditions financières prévues au 2^e affichage de l'appel de candidatures;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau soient, et sont par la présente autorisés à signer pour, et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le contrat à intervenir avec le substitut du protecteur de l'élève, Mme Chantal Leblanc-Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 97 (2016-2017)

Attendu que le protocole d'entente entre la municipalité de Montebello et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées n'était plus en vigueur depuis le 30 juin 2014;

Attendu que le protocole d'entente nécessitait une mise à jour en fonction des besoins actuels de l'école et de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que les termes du protocole d'entente entre la municipalité et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées conviennent aux deux parties;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières lors de leur rencontre du 27 juin 2016;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux ressources matérielles lors de leur rencontre du 1^{er} mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente intervenu avec la municipalité de Montebello.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**TRAVAUX DE RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES DE L'ÉCOLE ST-MICHEL, À MONTEBELLO
- ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 98 (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres public MMB1607RT01 pour des travaux de réfection des blocs sanitaires à l'école Saint-Michel, à Montebello;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

D.L.S. Construction Inc. 275 000,00 \$
1910, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3N9

Les Entrepreneurs généraux Raymond et Ass. Inc..... 288 000,00 \$
65, rue Jean-Proulx Gatineau (Québec) J8Z 1W2

6739741 Canadan Inc. (Gestion DMJ). 296 074,00 \$
183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme D.L.S. Construction Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu les recommandations du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 1^{er} mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des blocs sanitaires de l'école Saint-Michel, à Montebello, soit octroyé à la firme D.L.S. Construction Inc. pour la somme de deux cent soixante-quinze mille dollars (275 000,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES FINIS INTÉRIEURS À L'ÉCOLE ST-MICHEL, À GATINEAU –
ADJUDICATION**

RÉSOLUTION 99 (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres public MMB1627FI01 pour des travaux de réfection des finis intérieurs à l'école Saint-Michel, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

6739741 Canadan Inc. (Gestion DMJ). 153 412,00 \$
183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7

Gestion Alpe 164 000,00 \$
247, boulevard Maloney Est, Gatineau (Québec) J8Z 2A7

LCC et Associés Canada Inc..... 171 100,00 \$
41, rue Valcourt, unité 7 Gatineau (Québec) J8T 8G9

DMA Construction (3955788 Canada Inc.) 184 000,00 \$
65, rue Jean-Proulx Gatineau (Québec) J8Z 1W2

D.L.S. Construction Inc. 204 000,00 \$
1910, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3N9

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ);

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;



1944

Attendu les recommandations du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 1^{er} mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des finis intérieurs à l'école Saint-Michel, à Gatineau, soit octroyé à la firme 6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ) pour la somme de cent cinquante-trois mille quatre cent douze dollars (153 412,00 \$) taxes exclues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DES FINIS DE PLANCHER À L'ÉCOLE MONSEIGNEUR CHARBONNEAU, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 100 (2016-2017)

Attendu l'appel d'offres public MMB1526FI01 pour des travaux de réfection des finis de plancher à l'école Monseigneur Charbonneau, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

LCC et Associés Canada Inc..... 118 835,00 \$
41, rue Valcourt, unité 7 Gatineau (Québec) J8T 8G9

D.L.S. Construction Inc. 122 000,00 \$
1910, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3N9

6739741 Canada Inc. (Gestion DMJ) 124 043,00 \$
183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7

Les Industries CAMA..... 148 700,00 \$
800-A, rue de Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K5

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Damphousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme LCC et Associés Canada Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu les recommandations du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 1^{er} mai 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des finis de plancher à l'école Monseigneur Charbonneau, à Gatineau, soit octroyé à la firme LCC et Associés Canada Inc. pour la somme de cent dix-huit mille huit cent trente-cinq dollars (118 835,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AUTORISATION PERMANENTE DU PROGRAMME DE DEP EN MÉCANIQUE DE MACHINES FIXES PAR LE SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN OUTAOUAIS – APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

RÉSOLUTION 101 (2016-2017)

Attendu qu'en juin 2016, la Commission scolaire des Draveurs (CSD) formulait, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une demande d'autorisation permanente avec financement du programme de DEP Mécanique de machines fixes;

Attendu qu'à la suite d'une analyse de la CSD, celle-ci souhaite transférer à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) ladite demande d'autorisation permanente;



1945

Attendu que depuis maintenant quatorze ans, le Service régional de la formation professionnelle en Outaouais (SRFPO) favorise la collaboration entre les commissions scolaires de l'Outaouais et, par conséquent, permet de diversifier l'offre de formation complémentaire dans la région;

Attendu que le conseil d'administration du SRFPO, où siègent le président et le directeur général de la CSCV, a appuyé cette demande;

Attendu que la lettre de Mme Johanne Légaré présidente de la CSPO et du SRFPO, datée du 21 avril 2017, témoigne de cet appui;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées appuie la demande d'autorisation permanente avec financement du programme de DEP Mécanique de machines fixes de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 102 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Charles Côté;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 3 mai 2017, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 21 h 30.

Éric Antoine,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général